

65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Stratégie enfance intercommunale, proposition d'aide pour la création de deux nouvelles structures périscolaires sur le périmètre de la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland

CP/2020/208

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Il est proposé au Conseil Départemental d'attribuer une contribution financière, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland pour la création de deux nouvelles structures périscolaires et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de l'intercommunalité.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes Kochersberg-Ackerland qui a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest le 1^{er} février 2018.

Le projet répond à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland :

- ✓ **Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.** L'objectif est de faciliter la mise en place d'une offre de services enfance coordonnée sur le territoire, renforçant l'attractivité en direction des jeunes foyers,
- ✓ **Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples,** avec l'objectif de garder les jeunes ménages sur le territoire en leur proposant un parcours de vie sociale contribuant à leur ancrage sur le territoire.

1. La stratégie petite enfance de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland :

La Communauté de Communes a toujours porté une attention particulière au domaine de l'enfance. Elle possède, entre autres, la compétence de la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires. De nombreuses structures sont en place sur ce territoire et elle souhaite aujourd'hui mener une réflexion large sur l'offre de service enfance afin d'identifier les priorités d'interventions pour les années à venir et répondre aux besoins de la collectivité.

C'est ainsi que la Communauté de Communes a mené une étude consistant en la réalisation d'un diagnostic des équipements périscolaires et extrascolaires, prenant en compte les différents modes de garde, en vue d'une priorisation des travaux sur le territoire de l'intercommunalité. Les indicateurs pertinents et les priorités fixées par cette étude, permettent d'avoir une vision prospective du territoire en matière d'équipement périscolaire et extrascolaires et conduisent à la définition d'une stratégie enfance sur le Kochersberg-Ackerland.

Dans le cadre de cette stratégie intercommunale, des projets ont déjà pu être réalisés et d'autres restent à venir. C'est notamment le cas des projets de structures scolaires, périscolaires et extrascolaires prévus dans les communes de Furdenheim et Hurtigheim qui sont en cours de réflexion.

2. Le projet de construction d'un accueil périscolaire et extrascolaire accompagnant la création d'une école élémentaire à Furdenheim

Le projet prévoit la construction à Furdenheim d'un accueil périscolaire et extrascolaire pour 100 enfants répondant aux besoins du RPI suite à la création d'une nouvelle école élémentaire de 7 classes (du CP au CM2).

Situé au nord de Furdenheim, la structure scolaire, périscolaire et extrascolaire s'intègre sur un site regroupant des équipements à vocations sportives, médicales, éducatives et de loisirs (maison de la santé et du citoyen, complexe sportif...) permettant la mutualisation des aménagements de voirie et de stationnement déjà réalisés, ainsi qu'une mutualisation des espaces.

Le coût total de l'opération pour la construction de la structure scolaire et périscolaire à Furdenheim s'élève à 3 745 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Maîtrise d'œuvre	433 200 €	CAF	259 493 €
Contrôle technique	9 200 €	DETR	849 776 €
Mission sps	3 200 €	DSIL	189 104 €
Etudes de sol	8 000 €	Département du Bas-Rhin	404 460 €
Travaux	3 291 400 €	Communauté de Communes	2 042 167 €
TOTAL	3 745 000 €	TOTAL	3 745 000 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, une aide financière de 404 460 € pour le périscolaire, représentant 20% du coût du périscolaire au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

3. La création d'un accueil périscolaire et extrascolaire, accompagnant la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle à Hurtigheim

Il s'agit de créer à Hurtigheim une offre périscolaire et extrascolaire de 40 places, attenante à la structure scolaire existante qui sera renforcée pour augmenter les possibilités d'accueil scolaire pour les maternelles. L'extension de l'école datant des années 50, permettra d'avoir quatre classes de maternelle et une salle de motricité avec possibilité de transformation temporaire en salle de classe si les besoins augmentent.

Cet équipement périscolaire et extrascolaire est situé en extension de l'école existante au centre-village. Les espaces verts fortement présents seront conservés et mis en valeur dans le projet pédagogique. De plus, le territoire s'engage fortement dans le développement des réseaux et pistes cyclables afin de mailler l'ensemble du territoire. Le développement d'axes cyclistes sécurisés favorisera fortement les déplacements doux vers les différentes structures.

Le coût total de l'opération pour la construction de la structure scolaire et périscolaire à Hurtigheim s'élève à 2 830 000 € HT.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Maîtrise d'œuvre	291 100 €	CAF	120 000 €
Contrôle technique	6 540 €	DETR	336 900 €
Mission sps	2 560 €	Département du Bas-Rhin	305 640 €
Etudes de sol	6 300 €	Communauté de Communes	2 067 460 €
Travaux	2 523 500 €		
TOTAL	2 830 000 €	TOTAL	2 830 000 €

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, une aide financière de 305 640 € pour le périscolaire, représentant 20% du coût du périscolaire au titre du Fonds de développement et d'attractivité.

4. Les engagements de la Communauté de Communes

Dans le cadre de la co-construction des différents projets, la Communauté de Communes s'engage notamment à :

- Poursuivre la stratégie enfance intercommunale sur le territoire du Kochersberg-Ackerland en proposant, si nécessaire et en fonction des sites, un fonctionnement en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les prochains projets des communes du Kochersberg-Ackerland,
- Intégrer le Département du Bas-Rhin comme membre actif décisionnaire du Comité de Pilotage qui regroupe les principaux partenaires du projet,
- Favoriser la mutualisation des espaces à travers l'ensemble des équipements présents à proximité des sites et faciliter l'ouverture des nouvelles structures à d'autres utilisateurs (associations, RAM, parents...),
- Développer les liaisons douces sur le territoire, notamment à travers le schéma directeur des itinéraires cyclables de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui est en cours de réflexion avec les services de la Mission Réseau et Infrastructures (MRI) du Département et qui assurera une continuité des cheminements doux entre les différents sites.

De plus, la Communauté de Communes s'engage fortement dans différentes thématiques chères au Département du Bas-Rhin à savoir : le soutien à la parentalité, la valorisation de l'emploi, la définition d'un projet éducatif et pédagogique ambitieux ainsi que le volet social.

5. Les engagements du SIVOM de l'Ackerland :

Le SIVOM Ackerland possède la compétence scolaire pour le regroupement pédagogique intercommunal de Furdenheim, Hurtigheim et Quatzenheim, et s'engage à mettre à disposition de l'équipe éducative tout moyen permettant d'assurer la continuité du projet éducatif entre le temps périscolaire et extrascolaire et le temps scolaire de l'enfant, notamment autour du volet environnement et développement durable ainsi que citoyenneté et parentalité.

Il s'engage à faciliter, en lien avec la Communauté de Communes et les membres de son Comité de Pilotage « enfance-jeunesse », dont le Département, les actions éducatives du territoire intercommunal.

Les communes de Furdenheim et Hurtigheim, membres du SIVOM, s'engagent à mettre à disposition les parcelles de terrain nécessaires à la construction des 2 groupes scolaires et périscolaires précités.

6. le cartouche financier :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	19 090 821,00 €	710 100,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin à travers le projet de création de deux nouvelles structures périscolaires et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et porté par cette dernière ;

- de mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 404 460,00€, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour la création d'une structure périscolaire à Furdenheim ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 305 640,00€, au titre du fonds de développement et d'attractivité, à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland pour la création d'une structure périscolaire à Hurtigheim ;

- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et le SIVOM de l'Ackerland pour le projet précité, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland, pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente

délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 02/07/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY